

*L'avenir du soutien d'étiage à partir des retenues hydroélectriques
s'éclaircit,*

*L'EP Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens portera les enjeux et
les besoins de nos territoires*

Depuis plus de 30 ans, la Garonne bénéficie de lâchers d'eau, dont les besoins vont en augmentant avec le changement climatique, **provenant de réserves hydroélectriques** des Pyrénées et du Massif Central. Or, depuis plusieurs années, **deux précontentieux avec la Commission Européenne sur le régime juridique des concessions faisait peser un risque sur le devenir du soutien des étiages de nos fleuves et rivières.**

L'annonce d'un accord de principe entre la France et la Commission européenne sur **la résolution de ces précontentieux est une très bonne nouvelle. Elle permet d'envisager plus sereinement l'avenir des retenues hydroélectriques dans un contexte de changement climatique où nous ne pourrions nous passer d'eau lors de sécheresses.**

La Garonne, l'Ariège et tout le système Neste-rivières de Gascogne ont un besoin absolu de ce soutien d'étiage vital tant pour l'eau potable (plus de 2,5 millions d'habitants dépendent de l'eau des rivières), **les activités économiques** (agriculture, industrie) **que les milieux aquatiques et la biodiversité.** Notre aménagement du territoire s'est en effet structuré autour de ces réalimentations qui existent depuis plus de 30 ans sur la Garonne et depuis le 19^{ème} siècle sur le système Neste.

Grâce aux déstockages d'eau assurés par l'Etablissement Public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens, la Garonne a pu cette année permettre à tous les usages (eau potable, agricoles, industriels) **de s'exprimer pleinement sans aucune restriction et à la biodiversité d'être préservée.** Ailleurs, le soutien d'étiage permet de limiter et réduire les impacts sur l'économie et les milieux aquatiques.

Il revient désormais de porter la voix de nos territoires afin que la proposition de loi qui viendra traduire ces avancées permettent de concilier développement de l'hydroélectricité et soutien des débits en étiage.

L'EP Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens et tous ses responsables, au premier rang desquels son Président Jean-Michel FABRE, sont et seront particulièrement attentifs dans les semaines à venir pour que nos enjeux soient bien pris en compte.

Contacts : Jean-Michel FABRE, président 06 87 81 95 48

Franck SOLACROUP, directeur 06 80 11 57 11 franck.solacroup@ep-garonne.fr

L'importance des retenues hydro-électriques pour la Garonne, l'Ariège et le système Neste

Le soutien des étiages est très dépendant des retenues hydroélectriques situées dans les Pyrénées. Gérées par EDF ou la SHEM, ces retenues permettent actuellement de disposer de plus de 71 millions de m³ pour la Garonne et 48 millions de m³ pour le système Neste.

Des volumes complémentaires sont également issus de concessions situées sur les bassins du Tarn-Aveyron et du Lot.

Le passage du régime des concessions au régime d'autorisation devra permettre de garantir à nos territoires des volumes d'eau issus des retenues hydroélectriques afin que nous puissions nous adapter aux effets du changement climatique.

Le Premier ministre salue le franchissement d'une étape importante pour la relance des investissements dans le secteur de l'hydroélectricité

Une étape importante a été franchie dans la résolution des précontentieux avec la Commission européenne sur l'hydroélectricité. Celle-ci va permettre d'avancer en vue de la relance des investissements dans ce secteur, nécessaire à l'atteinte de nos objectifs climatiques et de souveraineté énergétique.

Deux précontentieux opposaient la France et la Commission européenne depuis plus de dix ans au sujet du régime juridique de nos concessions hydroélectriques, l'un lié à la non-remise en concurrence des concessions échues (2019) et l'autre portant sur la position jugée dominante de la société EDF (2015). Cette situation bloquait depuis lors de fait la modernisation et l'extension d'installations hydroélectriques pourtant majeures pour notre système énergétique.

Un accord de principe a été trouvé sur les modalités selon lesquelles une relance massive des investissements dans nos barrages et dans nos vallées pourrait avoir lieu, au bénéfice de la transition énergétique et de la gestion de l'eau (communiqué de presse du 28/08/2025)

L'Établissement Public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens est constitué des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et de sept conseils départementaux (Ariège, Gers, Gironde, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne).

Cet établissement est officiellement créé depuis le 2 juillet, En ayant pris la suite du SMEAG (Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne) il a permis l'élargissement du périmètre initial à 3 nouveaux Départements et assume des responsabilités renforcées concernant les différents volets de la gestion de la Garonne et de ses affluents.

Il assure en particulier le soutien des débits de la Garonne depuis plus de 30 ans, porte le SAGE Vallée de la Garonne et l'Inter-SAGE au niveau du grand bassin de la Garonne, anime la politique NATURA 2000 sur la Garonne et ses affluents ainsi que deux démarches de prévention des inondations sur la Garonne girondine et sur la Garonne débordante.

A ce jour ce nouvel Etablissement Public travaille sur près de 29 000 km² essentiellement agricoles malgré les 2 Métropoles toulousaine et bordelaise avec 3,2 Millions d'habitants qui augmenteront de 1 million à l'horizon 2050. Jusqu'à 84 Mm³ sont mobilisables pour le soutien des étiages sur la Garonne et 121 Mm³ sur le système Neste.